

99211-1

Jeux mécaniques ou électroniques fonctionnant à l'aide de pièces de monnaie, comme la «course de la mort» ou tout autre appareil de jeu dont l'objet est de favoriser l'adresse à tuer, mutiler ou blesser des êtres humains.

THE HOUSE OF COMMONS OF CANADA

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

BILL C-321

BILL C-321

An Act to amend the Highway Act
(Jeux)

Loi modifiant la Loi sur l'échange de la
(jeux)

First reading, October 31, 1977

Première lecture, le 31 octobre 1977

MR. COLLENETTE

M. COLLENETTE